

La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Février 2014 - N° 84

Le tour de l'actualité aînée en quelques clics

CHSLD Saint-Lambert sur-le-Golf

Une enquête partielle de l'Agence dénoncée

Louis Plamondon, président de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) et M^e Jean-Pierre Ménard, réagissaient le 16 janvier en conférence de presse sur la situation alarmante qui a lieu au CHSLD en PPP Saint-Lambert-sur-le-Golf. Ils ont dénoncé les nombreux problèmes de gestion de l'Agence de la santé de Montérégie et de l'établissement St-Lambert qui ont un impact sur la sécurité des résidents et la qualité des services et ils demandent au ministère de la Santé et des Services sociaux de lancer une véritable enquête indépendante, l'enquêteur de l'Agence de la santé en poste ayant démontré une partialité évidente.

Au cours des dernières semaines, plusieurs incidents criminels ayant pu contribuer à des décès violents de résidents ou des lacunes fréquente de gestion selon certaines familles sont venus ternir la réputation peu enviable de ce CHSLD du Groupe Savoie. Depuis l'ouverture de ce dernier, un nombre anormal de problématiques sont survenues et nous assistons récemment au



dévoilement public de nouveaux cas, dont certains sont sous enquête policière. « Nous pouvons maintenant affirmer que ce PPP est un échec face aux obligations prévues par la loi de la santé et des services sociaux. Les résident-es n'y reçoivent pas les services auxquels ils sont en droit de s'attendre et la quantité de fautes ou omissions commises est trop importante pour être tolérées de nouveau. De plus, le personnel est plus souvent qu'autrement laissé à lui-même et doit porter sur ses épaules le fardeau de donner les meilleurs services possibles dans des conditions préjudiciables aux usagers et plus que pénibles pour eux-mêmes », explique M^e Jean-Pierre Ménard.

« Présence insuffisante de personnel sur le plancher, soins et services non prodigués, mauvaises conditions de travail, tentative de museler les familles par une poursuite bâillon

de 400 000 \$ contre une famille et d'intimider les opposants au CHSLD en PPP, les exemples sont nombreux de la mauvaise gestion de cet établissement appartenant à Eddy Savoie. Ils ont souvent fait les manchettes et constituent maintenant un épais dossier surplombant sur le bureau du ministre de la Santé et des Services sociaux. C'est pourquoi nous exigeons la tenue d'une véritable enquête indépendante du ministère lui-même sur la gestion des ressources de l'établissement, les relations avec les usagers et leur famille, le recrutement et la supervision du personnel au CHSLD. Depuis l'ouverture de l'établissement, l'Agence de la Montérégie a adopté une posture complaisante et même négligente dans ce dossier en contrôlant l'accès à l'enquêteur. Nous pensons que le ministère doit lui-même mener l'enquête pour qu'elle soit à l'abri de toute forme d'influence qui viserait à interdire la mise en évidence des causes des dérives actuelles y compris l'origine des actes criminels commis », poursuit Louis Plamondon, président de l'AQDR.



L'enquêteur, André Ducharme, est l'ex-directeur de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

« Afin de réellement mettre un terme aux très graves problèmes actuels ayant imposés une action policière d'envergure impliquant à ce jour au moins huit victimes,

il faut que le gouvernement assume des obligations d'enquête institutionnelle complète et impartiale, y compris sur le rôle de l'Agence de la santé dans ce cafouillage impliquant des dérives internes et une situation catastrophique; il doit aussi examiner les moyens pour que ce CHSLD intègre le secteur public pour rétablir la sécurité des résidents aujourd'hui lourdement menacée. Il faut ainsi reconnaître enfin que le PPP dans le domaine de la santé ne peut donner des services de qualité à des usagères et usagers demandant autant de soins que des aînés en CHSLD », de conclure Guy Laurion, vice-président de la FSSS-CSN.

Lire le [communiqué](#) du cabinet Ménard, ainsi que [l'article](#) de La Presse, avec un autre [article](#) du même média. Voir aussi [Radio-Canada](#), le [Huffington Post](#) et [Le Devoir](#).

De son côté, l'Agence de la Montérégie apporte des [précisions](#). Lire [l'article](#) du Devoir.

Nouvelles de l'AQDR

Avis de l'AQDR Lévis sur le projet de règlement des baux

L'AQDR Lévis a fait parvenir à la Régie du logement ses commentaires au sujet du projet de règlement concernant les baux, commentaires que l'on pourra lire [ici](#).

La question des services personnels qui doivent être fournis au locataire fait l'objet d'une attention particulière.

FORMULAIRE OBLIGATOIRE DE LA RÉGIE DU LOGEMENT					
BAIL					
A ENTRE					
le locataire			et le propriétaire (locateur)		
Nom			Nom		
N°	Rue	App.	N°	Rue	App.
		Code postal			Code postal
Municipalité			Municipalité		
Téléphone (domicile)	Téléphone (autre)		Téléphone (domicile)	Téléphone (autre)	
le locataire			S'il y a lieu, représenté par		
Nom			Nom		
N°	Rue	App.	Fonction		
		Code postal	mandaté à cet effet.		
Municipalité					
Téléphone (domicile)	Téléphone (autre)				

- Le terme **propriétaire** utilisé dans le bail a le même sens que le terme **locateur** utilisé dans la loi.
- Les noms indiqués au bail doivent être celui du locataire et celui du propriétaire ou celui que la loi les autorise à utiliser.

L'AQDR Laval-Laurentides fait campagne pour que Postes Canada considère les besoins des aînés



Par Anne Falcimaigne, secrétaire du CA

Après l'annonce de Postes Canada de l'arrêt planifié de la distribution à domicile en milieu urbain, le conseil d'administration de l'AQDRL a décidé de faire une campagne de protestation auprès de la ministre responsable

En effet, l'AQDRL se questionne fortement sur les impacts sur les personnes très âgées ou en perte d'autonomie. Les informations sont peu précises pour l'instant et il semble que ces questions n'aient pas été considérées dans la décision. Est-ce que c'est le maintien à domicile qui va devoir aller chercher le courrier ?

C'est pourquoi nous vous incitons vivement à utiliser le texte ci-dessous et à le découper et poster ou faxer, ou à le copier-coller et envoyer par courriel, bref à l'acheminer par le moyen qu'il vous plaira à la ministre responsable, Lisa Raitt à Ottawa. Pas besoin d'affranchir, il est gratuit de communiquer avec un-e député-e fédéral-e. Au moins, c'est encore ça !

Postes Canada ne tient pas compte des besoins des aînés ! Faites savoir votre opinion à la ministre !

Postes Canada a annoncé en décembre 2013 qu'elle va interrompre la distribution à domicile dans les villes afin de faire des économies. Aucune mesure n'est prévue pour les personnes âgées qui devront par toutes les températures sortir de chez elles pour prendre leur courrier, peu importe leurs problèmes de santé ou de mobilité. Ou le faire prendre par un tiers avec les risques d'abus que cela comporte.

En tant que membre de l'AQDR qui défend les droits et les conditions de vie des personnes vieillissantes, je réclame que Postes Canada révisé sa position pour tenir compte des besoins des aînés.

Nom, prénom : _____ Code postal : _____

**Poster (sans affranchir), faxer ou envoyer par courriel à
Madame Lisa Raitt, ministre des Transports
Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6 Tél. : 613 996-7046 Fax : 613 992-0851
lisa.raitt@parl.gc.ca**

AQDR MRC L'Assomption : non aux stationnements payants

Les Conseil d'administration de l'AQDR MRC L'Assomption a adopté la position suivante :

- Considérant que la majorité de la clientèle qui se retrouve dans les CHSLD sont des aînés en perte d'autonomie;
- Considérant que le CHSLD est devenu le milieu de vie pour nos aînés;
- Considérant la grande solitude que nos aînés vivent dans les CHSLD;



- Considérant le manque de personnel dans nos CHSLD;
- Considérant que les membres de la famille et les bénévoles sont les aidants naturels disposés à visiter, à accompagner et à apporter du réconfort à nos aînés;
- Considérant que presque tous les utilisateurs des stationnements des CHSLD sont des aidants naturels et des bénévoles.

Il est proposé par Huguette Plouffe et secondé par Germaine Lacharité que le MELS mette fin à

l'obligation pour le CSSS du Sud de Lanaudière de se conformer aux différentes normes et pratiques de gestion de l'autofinancement de l'entretien des parcs de stationnement et que le CSSS du Sud de Lanaudière abandonne l'idée de mettre en place un système de stationnement payant aux CHSLD.

AQDR Sherbrooke : prévenir vaut mieux que sanctionner

Par Thérèse St-Cyr, présidente du CA

Les membres du conseil d'administration de l'AQDR Sherbrooke tiennent à vous faire part de certains éléments qui les préoccupent.

Tout d'abord, permettez-nous de vous rappeler certains critères de l'action communautaire autonome et de la défense collective des droits :

- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- faire des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique;
- faire des actions politiques non partisans;
- faire des activités de mobilisation sociale;
- faire des activités de représentation (activités auprès d'élus municipaux, provinciaux et fédéraux et autres).

Nous sommes tout à fait d'accord à ce que les problèmes et les situations d'abus que vivent les personnes âgées soient dénoncés publiquement, mais nous privilégions que des moyens concrets de prévention, de promotion et d'information soient davantage mis de l'avant dans le but de créer une image plus positive du mouvement AQDR.

À notre sens, l'éducation populaire autonome (ÉPA) devrait faire davantage partie de nos pratiques et ainsi favoriser la prise en charge des personnes âgées en vue d'un changement social. L'Éducation dans une démarche d'apprendre dans l'action; Populaire, parce qu'elle part du peuple; Autonome, parce qu'elle est soumise à notre agenda, celui-ci choisi collectivement.

Faire davantage d'éducation populaire autonome et la promotion des projets des sections comme les droits des aînés en résidences, les comités milieu de vie rendraient une vision certainement plus positive du mouvement.

Ainsi nous dénonçons la grande part que l'AQDR nationale entreprend dans des démarches de type juridique. Dans notre vision d'ÉPA, les aînés doivent être partie prenante des décisions et les membres de l'AQDR sont maîtres des revendications et des orientations de l'organisme. Tenant compte des coûts énormes de ces démarches et de leur étalement dans le temps, nous demandons que l'ADQR

nationale travaille davantage sur les causes que sur les effets. À notre avis, lorsqu'il y a un gain sur le plan juridique, ce gain n'est applicable, dans une très large mesure, qu'à la personne ou aux personnes plaignantes. Ceci n'empêchera pas la reproduction de la problématique. Par contre, un gain législatif de préférence à un gain juridique, aura un gain collectif, et un impact sur l'ensemble de la population. Les juges n'ont pas le pouvoir de changer les lois.

Nous ne rejetons pas toute action judiciaire; toutefois, nous croyons que chaque décision de s'engager dans cette voie devrait être évaluée à la lumière des gains collectifs qui en résulteront. Par exemple, l'engagement de l'AQDR dans le cas de la poursuite-bâillon d'Eddy Savoie nous semble un bon exemple de la prédominance de gains collectifs.

Dénoncer fait partie de notre responsabilité, mais ce n'est pas notre unique objectif. Nous sommes convaincus que le changement social et l'amélioration des conditions de vie des aînés pourront avancer davantage en faisant des actions positives, des actions de prévention et d'éducation. [...]

Nous faisons cette démarche en toute sincérité et en solidarité pour l'ensemble du mouvement AQDR et le mieux-être des personnes aînées.

Le 30e de l'AQDR St-Félicien, du passé au futur...

Par Marie Landreville, coordonnatrice
AQDR St-Félicien

Le dimanche 10 novembre, à l'Hôtel du Jardin, l'AQDR St-Félicien soulignait ses 30 ans d'existence.

« Que l'on parle de maltraitance, d'abus de toutes sortes, de violences physique, psychologique et verbale où d'exploitation financière, notre organisme pose des gestes qui sont de plus en plus remarquables. La condition de vie dans certaines résidences, les services et les soins reçus sont

parfois questionnables et nous incite à la mise en place de Comités de milieu de vie. L'isolement de personnes vulnérables vivant à domicile nous préoccupe également. Somme toute, c'est la qualité de vie des aînés sous tous ces aspects, le vivre en sécurité qui demeure notre raison d'être. » C'est ainsi que la présidente actuelle, Ghislaine Dallaire, ouvrait l'événement.

L'organisme avait pour l'occasion invité à prendre la parole Bernard Généreux qui, en 1983, avait aidé l'organisme à naître alors qu'il était organisateur communautaire au CLSC. Le bien connu Benoît Laprise a pris la relève devant une salle comble afin de raconter l'importance de créer un pont intergénérationnel de l'histoire. Ce fils d'agriculteur, lui-même agriculteur qui a transmis sa passion à sa descendance savait de quoi il parlait.

Notre président national, Louis Plamondon, a fait un parallèle entre les combats d'il y a 30 ans et ceux d'aujourd'hui. Il confirme qu'il y a eu beaucoup d'avancement, mais qu'il faut des organismes comme l'AQDR pour faire avancer les dossiers concernant les aînés. Il en a profité pour remettre un certificat de mérite à chaque ancien président(e) présent pour souligner leur engagement remarquable envers l'AQDR.

L'organisme a fait un clin d'œil à son projet *La brèche du temps* qui fait parler de lui depuis 2008 en méritant plusieurs prix locaux et nationaux. Un survol a été fait de ce projet de correspondances intergénérationnelles qui a semé le bonheur sur son passage autant auprès des jeunes que des aînés qui y ont participé depuis 2008. C'est Normande Dallaire qui en a fait la présentation devant un auditoire sous le charme.



Recueils et DVD disponibles

L'AQDR a procédé au lancement des 5 recueils de correspondances de *La brèche du temps* soit ceux de La Doré, St-Prime, Albanel, St-Félicien et Normandin. De vrais bijoux historiques ! Pour faire vivre la magie de *La brèche du temps* comme si vous y étiez, des DVD ont aussi été produits. Ces documents sont disponibles dès maintenant à prix abordable (5 \$ à 15 \$) au bureau de l'AQDR situé au sous-sol de la Caisse Desjardins de St-Félicien (418 679-0558). De beaux cadeaux à offrir !

Pour conclure, la présidente actuelle, Ghislaine Dallaire, en plus de faire connaître les actions de l'organisme, était fière d'honorer les ex-président(e)s soit Pierrette Beaulieu, Gisèle Boutin, Marcel Bergeron et Benoît Laprise.



Ghislaine Dallaire, présidente, Benoît Laprise ex-président (aussi ex-président de l'AQDR nationale) se voit remettre un certificat de mérite par le président actuel de l'AQDR nationale, Louis Plamondon.

Hébergement

Habitat pour aînés avec une déficience intellectuelle

Cet immeuble, qui devrait être fin prêt d'ici un an, sera établi au coût de 10 M \$. Il porte le nom de *Révanous*, du nom de l'organisme à but non lucratif, instigateur du projet. Alors que dans un premier mouvement, on serait tenté d'écarter ces personnes pour les maintenir dans leur handicap, ici c'est tout le contraire. Toutes les ressources sont mises à contribution pour intégrer ces gens, non seulement vers le plus possible d'autonomie en résidence, mais aussi en employabilité.

Lire [l'article](#) de La Métropole.

Les employés du *Foyer du Bonheur* mécontents



La modification du délai de rotation des équipes de travail envisagée par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Gatineau pour les infirmières auxiliaires et préposés aux bénéficiaires du centre d'hébergement *Le Foyer du Bonheur* est vertement critiquée par le Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires (SPSICR), qui juge que la décision a été prise de manière « *expéditive et unilatérale* ».

Lire la [suite](#) dans *Le Droit*.

CSSS Alphonse-Desjardins : plus de cadres, moins d'employés

La CSN dénonce « *le climat malsain* » au CSSS Alphonse-Desjardins, à Lévis, où la direction sabre différents secteurs depuis juin, alors que le personnel-cadre est en hausse. Selon le syndicat qui représente les employés administratifs, 19 postes de cadres ont été créés depuis juin, malgré les coupes budgétaires de 8,5 millions \$ pour l'année en cours. À la direction générale, le taux d'encadrement est deux fois plus élevé que dans d'autres CSSS de taille comparable au Québec, soutient la CSN.

La suite de [l'article](#) du *Journal de Québec*.

CHSLD : changer l'approche

Le Regroupement provincial des comités d'usagers du réseau de la santé (RPCU) appelle le gouvernement du Québec à changer son approche pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Selon un rapport de l'organisme, qui représente les 600 comités des usagers et de résidents, l'amélioration de la vie en CHSLD ne passe pas par des inspections et des contrôles, mais par la valorisation des employés et de la qualité de vie.

Le directeur général du RPCU, Pierre Blain, déplore que le personnel des CHSLD doive sans cesse remplir des formulaires d'évaluation et produire des documents de contrôle au détriment des véritables enjeux de la qualité de vie des résidents.

La [suite](#) sur *Radio-Canada*.



Soins palliatifs à domicile: le Québec fait piètre figure



Mourir à la maison. Dans le calme et le confort de son foyer. Un souhait rarement exaucé au Québec, où les soins palliatifs à domicile restent peu développés. Cette pratique est « *le parent pauvre de la médecine* », selon la Fédération des médecins omnipraticiens. Mais un hôpital de Montréal s'inscrit contre cette tendance.

La D^{re} Geneviève Dechêne et le D^r Robert Marchand n'envisagent pas la mort de la même façon que la plupart de leurs collègues. Pour eux, la disparition d'un patient n'est pas une « défaite » ou un « échec de traitement ». « La mort, c'est la *quintessence de la médecine* », affirme le D^r Marchand. « *J'éprouve autant de fierté à accompagner un patient dans une*

fin de vie sereine qu'à réussir un accouchement », souligne la D^{re} Dechêne.

Lire la [suite](#), ainsi que d'autres [précisions](#), dans *La Presse*.

Concorde : pas de «vieux» dans ma cour

C'est fou comme la simple vente d'un hôtel peut soulever des questions existentielles et révéler les valeurs d'une société. À quel âge est-on trop vieux pour habiter une rue commerciale comme la Grande Allée à Québec? À quel moment de notre vie se transforme-t-on automatiquement en être grincheux, antisocial, intolérant à la circulation, à la musique, aux festivités? Et qui décide qu'une personne est rendue trop vieille et qu'elle doit être «parquée» dans une zone pour ne pas nuire aux activités des plus jeunes ?

Depuis que le propriétaire des Résidences Soleil, Eddy Savoie, a conclu une entente de principe pour transformer l'hôtel Le Concorde, de la Grande Allée, en appartements pour personnes âgées, nous assistons à Québec à une autre version du « pas dans ma cour ».

La suite de cette [opinion](#) dans *Le Soleil*. Voir aussi les détails de cette saga dans [La Presse](#), le [Journal de Québec](#) et [Le Soleil](#).

Autopsie d'une assiette dans un CHSLD

Sur les chariots, les plateaux sont empilés, témoins de l'appétit des personnes âgées : certains pratiquement intouchés, d'autres presque léchés, et entre les deux, toutes les variations possibles de restes. Autopsie des assiettes au terme d'un repas dans un CHSLD.

Le gaspillage alimentaire est devenu un sujet de préoccupation partout sur la planète, alors qu'on estime que le tiers des aliments produits finissent à la poubelle. L'automne dernier, *Le Soleil* faisait un petit tour d'horizon du problème pour illustrer comment les aliments se perdent à la ferme, à l'épicerie, au restaurant et à la maison. Réagissant à ce reportage, une lectrice nous faisait part des pertes dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Les [détails](#) dans *Le Soleil*.



Santé

PPP : le CHUM coûterait deux fois plus cher

La décision de bâtir le CHUM en partenariat public-privé coûterait presque deux fois plus cher aux contribuables québécois, selon un rapport obtenu par *TVA Nouvelles*. Pour la première fois, un chercheur a évalué quels auraient été les coûts si le gouvernement avait choisi un mode de financement conventionnel plutôt qu'un PPP.

Le [rapport de Pierre J. Hamel](#) de l'Institut national de la recherche scientifique, est utilisé en preuve dans une poursuite opposant un groupe d'architectes et le CHUM. D'après ses



calculs les plus conservateurs, si le gouvernement avait opté pour le mode conventionnel, les contribuables auraient payé presque 50% de moins pendant trente ans, soit la durée du contrat avec le partenaire privé. Autrement dit, les Québécois paieraient actuellement presque un milliard de trop pour leur nouvel hôpital. Lire la [suite](#).

Penser à mourir n'a pas d'âge

À 73 ans, Huguette (nom fictif) a choisi de mettre fin à ses jours en ingurgitant une importante quantité de narcotiques, alors que Robert (nom fictif), 67 ans, a eu recours à une arme à feu pour poser le geste fatal. Chaque suicide, peu importe l'âge, est un drame de trop qui aurait pu être évité. Mais dans l'ombre des jeunes, 66 personnes de 65 ans et plus se sont donné la mort des deux côtés de la rivière des Outaouais de 2005 à 2010. Pourtant, on en entend peu parler.

La suite de [l'article](#) du *Droit*.

Projet de loi 41: les pharmaciens à bout de patience

Pourtant réclamés à la quasi-unanimité dans le milieu de la santé, les nouveaux services qui seraient offerts par les pharmaciens en vertu du projet de loi 41, adopté il y a plus de deux ans, se font toujours attendre. Le projet de loi 41 modifiant la Loi sur la pharmacie permettrait notamment aux pharmaciens de prolonger ou d'ajuster une ordonnance, ou d'effectuer certains tests, comme celui de la glycémie. Voir les [détails](#) dans *Le Soleil*.

Réseau de la santé : congés de maladie hors contrôle

Le nombre d'heures versées en assurance salaire aux employés du réseau de la santé explose. En 2012-2013, problèmes de santé mentale, troubles musculo-squelettiques et autres absences prolongées pour maladie ont totalisé plus de 19 millions d'heures, pour une facture de 389,6 millions de dollars.



Loin de se résorber comme le souhaite le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le problème semble hors de contrôle. Les coûts de l'assurance salaire ont crû de 6,1 % en un an, pour une augmentation de 4,6 % du nombre d'heures réclamées. Depuis 2003-2004, le nombre d'heures payées en assurance salaire a augmenté de 24 %, pendant que les coûts grimpaient de plus de 50 %.

Lire [l'article](#) du *Devoir*.

Chambres d'hôpital privées : standard ou payantes ?



Refusant de se priver des revenus générés grâce aux patients qui paient pour des chambres particulières à l'hôpital, Québec songe à aller récupérer chez les assureurs les pertes qu'entraînera l'offre généralisée de chambres individuelles au CHUM, au CUSM et dans les hôpitaux du futur.

S'il refuse de faire payer les patients, Québec n'est pas prêt à ce que la transition vers des chambres individuelles, rendue nécessaire pour éviter la propagation des infections à l'avenir, se

solde par des baisses de revenus, a laissé savoir hier le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Lire [l'article](#) du *Devoir*, ainsi que le communiqué de la [CSN](#) et celui de [l'AREQ](#).

Sur la place publique

Les cas d'aînés maltraités font rarement l'objet d'accusations

Une étude fédérale montre qu'une faible proportion seulement des cas d'abus sur des personnes âgées investigués par la police se traduisent par des accusations criminelles, car les victimes souhaitent maintenir les liens familiaux, et craignent de se retrouver dans des établissements de soins de longue durée.

Les enquêteurs du ministère de la Justice, qui ont analysé 453 cas de mauvais traitements sur des aînés dans les dossiers de la police d'Ottawa sur une période de cinq ans, ont montré que des accusations avaient été déposées dans 17 % des cas. Il s'agit d'une proportion relativement faible, car en moyenne, le quart des enquêtes de la police mènent au dépôt d'accusations.

La suite de cet [article](#) de la Presse canadienne dans *La Presse*.



Quand «personne âgée» suscite un regard mutilant

La société québécoise est confrontée à un vieillissement démographique accéléré. La baisse de la natalité — ici plus forte, plus constante et plus rapide qu'ailleurs — et une augmentation croissante de la longévité depuis plus de 40 ans ont provoqué un accroissement du nombre et de la proportion des personnes de plus de 60 ans, déformant ce qui avait été jusqu'alors une pyramide des âges plutôt traditionnelle.

Beaucoup s'inquiètent de ce vieillissement démographique et de ses effets sur notre développement collectif. Peu ou pas d'argent pour nos retraites futures et des contributions sensiblement plus lourdes pour amortir les dettes du secteur public, redoutent les adultes plus jeunes. Moins d'argent pour les soins de santé et les services publics, s'inquiètent leurs parents. Les baby-boomers sont partis avec la caisse et il ne reste que de rares ressources et de précaires conditions d'emploi et de vie, selon certains. D'autres vont même jusqu'à redouter un déclin inéluctable du Québec, pays nécrosé par le vieillissement de sa démographie jusqu'à perdre ses élans de créativité et d'entrepreneuriat ou ses chances de croissance.

La suite de [l'opinion](#) de Jean Carette dans *Le Devoir*.

Droit au logement : Urgence en la demeure

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a terminé en novembre sa tournée pour présenter le rapport *Urgence en la demeure* et le film *Au pied du mur* dans les différentes régions. Il a fait des présentations de ces outils dans certains regroupements nationaux (et continuera à le faire sur demande).



Le film *Au pied du mur* est maintenant [en ligne](#), gratuitement. Également, son mémoire déposé au ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations en vue du budget 2014-2015 peut être consulté [en ligne](#).

Urgence en la demeure, le rapport de la commission, est aussi disponible, en français et en anglais, sur le [web](#).

Il ne faut pas assujettir les OBNL à la Loi sur le lobbyisme

Pour réagir à la [lettre de Mme Françoise Bertrand](#), présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec, intitulée *Lobbyiste ? Ça dépend...* et publiée le 8 janvier 2014 dans *Le Devoir*, il faut d'abord rappeler qu'en décembre dernier, la Commission des institutions a reconnu les dangers d'assujettir tous les organismes à but non lucratif à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

À l'automne 2013, lorsque la Commission des institutions a tenu des audiences sur le sujet, un grand nombre d'organisations se sont opposées à l'assujettissement à cette loi des organismes à but non lucratif, dont les organismes d'action communautaire autonome, de même qu'à celle des coalitions formées d'OBNL. Elles s'opposaient aussi à l'intégration de l'appel à la population parmi les activités à déclarer au registre et soulignaient le danger de plusieurs procédures d'inscription qui mettraient en péril la capacité d'intervention et même la survie des OBNL.

Lire la suite de cette [lettre](#) au Devoir, ainsi que celle du [RQ-ACA](#).

L'engagement rend heureux, qu'on se le dise

Le bonheur. Nous sommes tous à sa recherche plus ou moins consciemment. Nous le souhaitons à ceux et celles que nous aimons. Surtout maintenant. Et si nous nous souhaitions aussi d'être plus «engagés»? De consacrer davantage de notre temps et de nos talents pour construire ensemble un Québec plus juste, plus généreux, moins pollué? Celui dont nous rêvons pour nos enfants et

petits-enfants. Et si, de surcroît, ces gestes posés pour le bien commun augmentaient notre «bonheur intérieur brut par habitant»?

De nombreuses études en psychologie et en sociologie établissent un lien positif entre l'engagement social et le bonheur. Quel que soit l'âge, le statut économique ou le

sexe, il semble en effet que la participation sociale de chaque individu influence positivement son niveau de satisfaction dans la vie.

Que l'on soit impliqué bénévolement au sein d'un comité de citoyens, une organisation environnementale, une association sportive, une coopérative, un syndicat, un parti politique, une fondation ou autre, il s'y crée des liens qui favorisent l'épanouissement. Se sentir utile fait du bien.

La suite de cette [lettre](#) de Laure Waridel, fondatrice d'Equiterre.



AQDR

IMPLIQUEZ-VOUS !

Les coûts imprécis de l'Assurance autonomie

Par Claude Trudel, président
AQDR Mékinac

En cette période automnale, plusieurs sujets font l'objet de discussions intenses, mais de toute évidence c'est l'assurance autonomie qui fait la manchette. Et, à ne pas en sortir; le débat se fait sur la tête des aînés, sur le vieillissement de la population et des conséquences pour la société en général.

Voilà qu'il n'y a pas si longtemps, nous parlions du maintien à domicile. Un programme du ministère de la Santé visant la réduction des coûts de l'hébergement. Alors vite l'AQDR s'est penchée sur la situation. Nous avons étudié le projet et même nous y avons fait des recommandations. Mais presque aussitôt, un autre projet est apparu dans le décor de nos aînés : l'assurance autonomie. C'est alors que nous apprenions qu'il y aura des coûts à la mise en place du projet qui vise le maintien à domicile. Et nous voilà encore à recommencer les études et recommandations.

Pour l'instant, nous n'avons qu'une estimation de coût. Cependant des réaménagements à l'intérieur du ministère pourraient laisser un certain répit, mais selon les actuaires chargés de faire les calculs, il y aura assurément des augmentations à prévoir à moyen terme ; et on parle ici de 2017. C'est encore trop imprécis pour faire une prédiction juste pour l'avenir. Voilà encore l'AQDR à l'étude et aux recommandations.

Mais des échanges entre les partenaires, il se dégage des choses : du négatif et du positif, mais dans l'ensemble,

l'approche proposée semble acceptable si nous tenons compte de la situation de l'augmentation grandissante de la population d'aînés. Certes, des négociations seront nécessaires et peut-être même perdurer encore un bout de temps. Mais d'ores et déjà une augmentation des coûts est inévitable surtout en matière d'hébergement et des services entourant le maintien à domicile.

Les statistiques nous disent qu'il y a encore une augmentation de la population d'aînés due au fait que nous vivons plus longtemps et en meilleure santé. Cette progression va se produire encore sur une dizaine d'années avant de régresser. Ce qui fait en sorte qu'il y aura quand même l'augmentation de cas lourds nécessitant des soins particuliers à donner aux résidents qui auront fait le choix de demeurer chez eux. Imaginez les coûts que cela va représenter.





Imaginez-vous les critères qui seront mis en place pour l'évaluation d'une personne pour avoir droit à l'un ou l'autre des services que va requérir cette clientèle en perte d'autonomie. Mais une consolation, selon les actuaires, ces coûts seront quand même moins élevés que d'investir dans le béton de construction des grandes résidences pour personnes en perte d'autonomie.

Dans ce débat qui nous concerne tous, nous et les générations futures, il est fort important que les aînés et la population en général se concertent pour trouver la

meilleure avenue possible. Il appartient à nous de l'AQDR, de la FADOQ et d'autres organismes comme les Aidants naturels de tous horizons de se parler, de réfléchir ensemble et s'il y a lieu de proposer des amendements aux lois qui encadrent la vie des aînés de Mékinac.

Certes nous pouvons nous glorifier d'avoir contribué à mettre en place un système de santé performant, mais là, il nous faut encore contribuer à améliorer le système. On ne peut pas être attentiste, nous connaissons sans doute mieux que quiconque nos besoins.

Nous sommes en mesure de proposer des changements !

Retraites

Retraites et démagogie

À l'heure où on se parle, les ministres des Finances du Canada et des provinces canadiennes sortent à peine de leur réunion au lac Meech où ils ont été [incapables de dégager un consensus au sujet des retraites](#). Cette année, on en aura beaucoup parlé, des retraites, avec le [Rapport D'Amours](#), la [mise en place des RVER](#) et la campagne électorale municipale. Alors que la préoccupation semblait être jusqu'à présent de trouver un moyen de sauver et d'améliorer le taux de couverture (le nombre de personnes ayant un régime de retraite) et le taux de remplacement (les prestations à la retraite comparées au salaire précédent) tout en diminuant le poids des déficits dans les budgets des employeurs, le gouvernement fédéral semble maintenant essayer de changer l'enjeu.



Les Canadienn-e-s à la retraite jouissant [d'un des meilleurs systèmes lorsqu'on le confronte à ceux des autres pays comparables](#), aucune modification n'est nécessaire, rien ne doit être espéré à ce palier.

Toute réforme demandant un investissement devra attendre les conditions gagnantes. Lesquelles? On le saura quand on les verra.

La [suite](#) sur le blogue d'Eve-Lyne Couturier du *Journal de Montréal*.

Régime des rentes du Québec: un bond jusqu'en 2062

En 2062 - oui, en 2062, vous avez bien lu ! -, la population du Québec atteindra 9,6 millions de personnes, soit 1,6 million de plus qu'en 2012. À compter de 2050, il y aura moins de deux personnes âgées de 20 à 64 ans pour chaque personne âgée de 65 ans et plus. À compter de 2031, le nombre de décès sera supérieur au nombre de naissances. Mais puisque la somme des naissances et le solde migratoire demeureront plus élevés que le nombre de décès, la population du Québec continuera d'augmenter jusqu'en 2062.

Lire [l'article](#) du *Soleil*.

Le programme CHIP : hypothèque inversée sur notre maison payée

Par Gisèle Gobeil
AQDR Alma

Au déjeuner de septembre 2013, nous recevons le notaire Michel Lemay pour nous expliquer le programme *CHIP* dont on nous parle si souvent à la TV. On peut aussi mentionner le *Programme canadien de revenu résidentiel*, le PCRR.

À entendre les propos largement diffusés dans les annonces des banques, le CHIP (Canadian Home Income Programme) apparaît la solution miracle pour nos problèmes d'argent à la retraite. À cette étape de notre vie, la plupart d'entre nous sommes propriétaires de notre maison. Les financiers offrent alors de nous prêter de l'argent en prenant la maison en garantie. Un prêt qui permet d'utiliser immédiatement la valeur de la maison et de « jouir pleinement de nos derniers jours ».

C'est ce qu'on appelle « hypothèque inversée ». L'inverse d'une hypothèque conventionnelle : dans ce dernier cas, un gros montant est donné au début, un paiement se fait chaque mois et la dette baisse lentement. Dans un CHIP, on reçoit une rente chaque mois, la dette augmente rapidement, car l'intérêt non payé porte de l'intérêt et le paiement total se fait à la fin, si on décide de vendre la maison ou au décès. Et que restera-t-il? Entre temps, le propriétaire paie les taxes, l'entretien et les réparations. Les frais pour être admis sont importants, le taux d'intérêt est plus élevé que pour un prêt ordinaire et peut augmenter éventuellement.



Et si vous voulez payer avant la date convenue, il vous en coûte une pénalité. De plus, la banque conserve ses recours légaux en cas de non-respect des conditions initiales. Et le montant offert ne peut dépasser 50 % de la valeur reconnue de votre maison, selon les fluctuations du marché immobilier en cours.

Et ajoutons que les femmes ne sont admissibles qu'à un moins gros montant avec un

taux d'intérêt plus élevé, car elles sont réputées vivre plus longtemps!

Donc, notre capital est grugé et la dette s'accumule constamment. Nous pouvons nous habituer à vivre au-dessus de nos moyens et nous retrouver sans argent, incapables d'acheter une autre propriété ou de nous loger convenablement... Et ne plus penser laisser un héritage décent pour les derniers besoins...



Il peut apparaître tentant de « profiter pleinement de notre retraite », mais à bien y penser, l'hypothèque inversée, le CHIP, comporte certains risques et peut mener tout droit à l'endettement. Peut-on vraiment penser que les banques sont si gentilles pour les vieux ? Surtout que ces vieux sont réputés être riches... Et qu'il y en aura de plus en plus ! Un vrai Klondike!

Alors, attention ! Ne soyons pas trop naïfs ou impulsifs. Le cadeau semble bien s'avérer empoisonné et il est pertinent de le dénoncer. D'autant plus que d'autres alternatives peuvent être envisagées. Un prêt personnel pour une impasse surprise : on peut le rembourser à notre rythme; une marge de crédit dont les taux d'intérêt sont plus abordables. Et aussi vendre la maison pour s'installer à meilleurs frais et aussi convenablement : l'intérêt reste dans nos poches plutôt que dans les coffres des institutions bancaires.

On nous met en garde contre les fraudeurs de plus en plus nombreux auprès des personnes âgées. Serait-il possible que certaines fraudes puissent être « légales »...?

L'Autorité des marchés financiers nous met en garde... Soyons vigilants.

Pourquoi les 55 ans et plus réintègrent le travail

Par Denys Roy, AQDR Ahuntsic St-Laurent
Directeur général dr@senioremplois.ca

Plusieurs études et analyses (Sun Life, Banque Laurentienne, Banque Scotia, Manpower, Emploi-Québec, chercheurs universitaires, etc.) confirment qu'après avoir passé en moyenne 18 mois à la retraite, un peu plus de 50% des personnes retraitées souhaitent retourner sur le marché du travail en fonction de leurs intérêts, compétences et disponibilité.

C'est en fait le dénominateur commun de tous ces spécialistes qui ont étudié et analysé la situation de cette cohorte de la population qui ne cesse de croître en nombre mais aussi en qualité. En effet, on y retrouve de plus en plus de diplômés de niveau universitaire et technique spécialisée. Il s'agit d'un bassin de qualifications et d'expérience qui devrait de ce fait attirer l'intérêt des employeurs. *Senioremplois* s'affaire à établir un lien



entre ces personnes expertes et les besoins de main-d'œuvre des employeurs.

La volonté de réintégrer le marché du travail varie d'une personne à l'autre. Toutefois, la réalité financière du manque de revenu à la retraite vient affecter le vécu de ces personnes d'expérience qui vivent plus longtemps en bonne santé.

Il s'agit d'une période où ces personnes souhaitent demeurer actives dans le fonctionnement de notre société. Elles ne veulent pas avoir recours à l'aide sociale ni aux ressources de derniers recours. Une question aussi de dignité, de fierté après avoir travaillé 40 ans et avoir soutenu une famille !

Ces personnes désirent en fait une vie plus active qui entraîne par conséquent moins d'anxiété, moins de dépression et moins de consommation de médicaments. Donc, des impacts économiques, sociaux et familiaux importants qui favorisent la réintégration des personnes de 55 et plus sur le marché du travail.

Enfin, le discours d'insuffisance de budget pour financer les régimes de retraite est connu. Le rapport D'Amours est venu confirmer la triste réalité des personnes de 55 ans et plus !

Selon *senioremplois.ca*, Emploi-Québec et dernièrement la banque Toronto Dominion (TD), il n'y a pas et n'aura pas de pénurie de main-d'œuvre d'ici 2020 sauf dans quelques secteurs spécifiques.

Les employeurs recherchent des gens qualifiés, disponibles et responsables nécessitant peu d'intégration et moins de formation. Comme ils le font pour les étudiants, ils sont donc aptes à gérer des horaires flexibles.

Il est donc essentiel de contribuer à changer les mentalités et de favoriser l'adhésion des employeurs à la réintégration des personnes de 55 ans et plus.

Senioremplois.ca fait des représentations afin de convaincre et de sensibiliser les employeurs à embaucher ces personnes d'expérience.

Pour la Saint-Valentin 2014, une nouvelle

La farandole des jeunes amours

Par Jacques Fournier
AQDR St-Michel

Il se souvient de ses premières blondes par paires. Il ne sait pas vraiment pourquoi. L'une s'effaçait, l'autre arrivait. Il était donc toujours en amour. Il ne pouvait vivre une seule seconde sans être en amour. Parfois, c'est lui qui gommait l'une et l'autre arrivait rapidement, au galop. Parfois, c'est l'une qui choisissait de le radier de sa vie, ne lui laissant pas le choix de tomber en amour à toute allure avec l'autre. Vous direz : immature, trop jeune, il ne savait pas choisir, décider, s'engager. C'est qu'il y en avait trop, qu'elles étaient toutes belles, délicieuses ou intéressantes ou les trois. Il aimait aimer l'amour.

Nicole et Danielle. Louise et Geneviève. Pauline et Christine. Et ces paires se liaient entre elles, inlassablement, comme dans une farandole infinie. Elles avaient 14 ans et lui 15. Nicole lui disait souvent : prends le temps de savourer, mange plus lentement. Elle avait bien raison. Il voyait le visage de Danielle quand il regardait les nuages dessinés dans le ciel : son premier test de Rorschach. C'est après l'avoir rencontrée qu'il a renoncé à sa vocation religieuse. Il apercevait parfois, brièvement, le temps d'un éclair, la petite





culotte blanche de Louise quand elle s'assoit dans l'herbe. Il était convaincu que c'était l'une de sept Merveilles du monde. Geneviève était dans le mouvement des guides et ils parlaient sagement de scoutisme. Mais il aimait bien danser langoureusement avec elle au son de *Tous les garçons et les filles* de Françoise Hardy. Il désirait déjà épouser Pauline mais elle tenait bêtement à terminer ses études d'abord. Christine à qui c'était si bon de donner des *french kiss* et il se demandait quoi faire d'autre dans la vie que de l'embrasser goulument et inlassablement.

Michèle et Sylvie. Anne et Françoise. Catherine et Marie. Elles avaient 17 ans et lui 18. Michèle dont les petits seins ne remplissaient le soutien-gorge qu'avec l'aide de coussinets. Gros comme des œufs au miroir, ils étaient tendres au superlatif. Sylvie voulait toujours aller au théâtre plutôt qu'au cinéma. Il aimait pourtant tellement tenir sa main dans le noir devant le grand écran. Anne lui demandait de l'aide pour faire ses travaux pratiques en biologie, mais il constatait très vite qu'elle en savait plus que lui en la matière. Il prit rapidement conscience que Françoise était en fait amoureuse de l'un de ses frères et qu'il était le substitut. Pour lui, elle n'était pas un succédané, il l'aimait. Une histoire impossible. Quand Catherine et lui se baladaient en vélo, il sentait sur son corps un petit vent frais qui était le comble du bonheur. Marie avait des yeux si étincelants et doux qu'ils lui caressaient le visage.

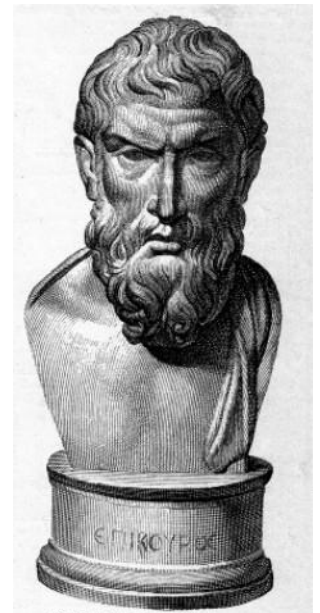
L'une s'effaçait, l'autre arrivait à la hâte. Et ces paires se liaient entre elles, inlassablement, comme dans une farandole infinie. Il était toujours en amour. Il ne pouvait vivre une seule seconde sans être en amour. Il aimait aimer l'amour.

Si vous avez le temps de lire...

Le miel et l'absinthe

JF Pour absorber l'absinthe (en tant que remède amer) de la philosophie d'Épicure (341-271 av. J.C.), le poète Lucrèce (98 ou 94 à 55 av. J.C.) apporte le miel de sa poésie. C'est ce qui explique le titre du livre du philosophe français contemporain André Comte-Sponville (*éd. Herman, 2008, 216 pp.*).

Cet ouvrage nous fait découvrir Épicure et l'épicurisme. Contrairement à ce que l'on nous enseignait sommairement, l'épicurisme n'est pas une philosophie de la « *jouissance de la vie sans contrainte* », opposée au stoïcisme de « *la souffrance sans se plaindre* ». C'est plus compliqué que cela. Épicure enseigne à apprécier la vie de façon modérée. Il vise à atteindre la tranquillité de l'âme. Il recommande d'éviter les sources de plaisir qui ne sont « *ni naturelles ni nécessaires* ». Les personnes animées aujourd'hui par les idéaux de la simplicité volontaire y trouvent une belle inspiration.



Pour Comte-Sponville, le philosophe Épicure est lumineux, serein et doux tandis que son disciple et thuriféraire, le poète Lucrèce, lui paraît sombre et angoissé. Mais Lucrèce, dans son livre *De la nature des choses*, traduit en poésie de façon remarquable la pensée d'Épicure, cent cinquante ans plus tard. Comte-Sponville se plaît à nous faire savourer la poésie de Lucrèce, qu'il cite abondamment, dans des traductions subtiles. Lucrèce dénonce les superstitions (les dieux), la peur de la mort (qu'il n'y a pas lieu de craindre), l'amour-passion (auquel on ne devrait pas se laisser aller) et traite de hasard et de liberté. Il travaille très fort à dissiper « *la terreur et les ténèbres de l'âme* ».

Vous voulez découvrir que la philosophie n'est pas difficile d'accès ? Lisez Comte-Sponville, un des philosophes contemporains les plus abordables. Facile d'accès mais intense. On n'en ressort pas intact, mais c'est pour cela qu'on lit les philosophes.

À l'agenda

19 février : *Innover pour mobiliser*

Au Centre St-Pierre, 1212 Panet, Montréal, mercredi 19 février 2014, à 19 h. Regards sur les pratiques de mobilisation innovatrices et gagnantes, avec Michel Blondin et Ysabel Provencher. Michel Blondin revient sur trois expériences professionnelles fondamentales : l'animation sociale des années 60, la coopération internationale, la formation à la solidarité internationale des années 70 et la formation syndicale au cours des décennies suivantes.

S'appuyant sur ce récit, Ysabel Provencher propose une réflexion sur l'intervention de soutien à l'action collective et ses stratégies particulières d'application en fonction des contextes, des périodes et des territoires d'intervention. Coût : 20\$.

Pour [s'inscrire](#).



Les dix ans des CSSS : changement de date : 12 mars

La [Coalition solidarité santé](#) tiendra à Montréal une assemblée publique sur *Les dix ans des Centres de santé et de services sociaux (CSSS): quel bilan ?* Ce sera finalement **le 12 mars** (au lieu du 6 février), toujours de 19h à 21h30 au Centre St-Pierre, 1212 rue Panet, à Montréal.

En première partie, il y aura un panel de personnalités invitées à brosser leur propre bilan des 10 ans de fusions forcées et de la création des CSSS. Il sera composé de :

- David Levine (ex-PDG de l'Agence de Montréal)
- Johanne Archambault (ex-DG du CSSS-IUGS et ex-responsable de l'Observatoire québécois des réseaux locaux de santé)
- André-Pierre Contandriopoulos (prof. U. de Mtl)
- René Lachapelle, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire (UQO) et ex-organisateur communautaire du réseau SSS.

Renseignements : <http://www.cssante.com> ou 514 442-0577.

21-22 février : Les effets de la Nouvelle gestion publique

En rappel : le [RÉCIFIS](#), [Ex-Aequo](#) et le [RIOCM](#) organisent ce *Colloque sur les effets de la Nouvelle gestion publique sur les services sociaux et de santé* qui aura lieu le vendredi soir et le samedi durant la journée, les 21 et 22 février 2014. Voir les [détails](#) et le [programme](#).

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Par Gilles Boucher
AQDR MRC Abitibi

Un petit tour en Suisse

Une petite tournée en Suisse ça vous dirait ? Pas pour son gruyère, pas pour ses paysages à couper le souffle, pour son système ou ses procédures de prévoyance de la vieillesse, parce que mon grand-père disait à l'occasion qu'« *on apprend souvent beaucoup sur les légumes à regarder le voisin jardiner.* »

Je suis donc parti d'une première découverte à l'effet que le Conseil fédéral de la Suisse a adopté, fin de 2013, l'avant-projet de réforme de la prévoyance vieillesse et le soumettait pour avis aux cantons, aux associations et organisations intéressées ainsi qu'aux partis. La réforme envisagée a pour objectif de maintenir le niveau des prestations, d'assurer à long terme un financement suffisant des 1^{er} et 2^e piliers, et d'adapter les prestations de l'AVS et de la prévoyance



professionnelle aux nouveaux besoins, à commencer par la souplesse en ce qui concerne la transition de la vie active à la retraite. La réforme renouvelle la prévoyance vieillesse en profondeur, par un projet global et équilibré, axé sur les intérêts des assurés.

Wow ! Il y avait là plein de termes à définir et une passionnante recherche à savoir comment tout cela fonctionne ailleurs que chez nous.

Mais en premier lieu, qu'est-ce que l'AVS ? C'est le principal pilier de la prévoyance vieillesse et survivants en Suisse (1^{er} pilier). L'AVS est obligatoire et a pour but de couvrir les besoins vitaux d'une personne assurée en cas de retraite ou de décès.

Alors qu'est-ce que cette histoire de « piliers » ? Le système des trois piliers est le système sur lequel repose la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité en Suisse.

Défini dans la constitution, le système repose sur les trois principes suivants:

- * 1^{er} pilier - L'assurance-vieillesse et survivants (AVS), qui permet de couvrir les besoins vitaux à la retraite (**qui se prend à l'âge de 65 ans**), ainsi que l'assurance-invalidité.

- * 2^e pilier - La prévoyance professionnelle, qui doit permettre aux assurés de maintenir leur niveau de vie antérieur. **La cotisation varie entre 7% et 18% du salaire brut** et l'employeur peut y participer.
- * 3^e pilier - La prévoyance individuelle, basée sur l'épargne volontaire effectuée par les assurés, **équivalent de l'assurance-vie** française.



La réforme Prévoyance vieillesse 2020 s'appuie sur les orientations définies le 21 novembre 2012 et sur les lignes directrices adoptées le 21 juin 2013 par le Conseil fédéral.

Ses principaux éléments sont les suivants : harmoniser l'âge de référence pour la retraite à 65 ans dans les deux piliers; permettre un aménagement souple et individuel du passage à la retraite;

adapter les prestations et les cotisations à l'évolution de la société ; combler les lacunes de financement de l'AVS en recourant à la TVA et non en taillant dans les prestations ; garantir des liquidités suffisantes à l'AVS durant les périodes difficiles; maintenir la marge de manœuvre financière de la Confédération.



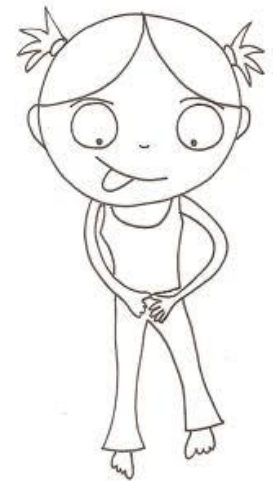
Mots d'enfants

Chloé, 4 ans, essaie de s'habiller toute seule.

« *C'est impossible, les boutons sont derrière et je suis devant* ».

Julie dit à un petit garçon : « *Quand on sera grand, on se mariera* ».

Le petit garçon lui répond : « *Impossible. Chez nous, on se marie dans la famille. Mon père a épousé ma mère, mon grand-père a épousé ma grand-mère, etc.* »



Samuel prend le train pour la première fois : « *Regarde maman, tous les arbres retournent à la maison* ».



Érika écoute la finale des séries de hockey avec son papa.

- Pourquoi se lancent-ils tous sur la rondelle, papa?
- C'est simple, lui répond-il. L'équipe qui marquera le plus de buts ce soir sera la gagnante de la coupe Stanley.
- Et les autres ?, demande-t-elle, perplexe.
- Eux non, bien sûr, ils seront les perdants.
- Alors, pourquoi se lancent-ils eux aussi sur la rondelle ?



Amélie accompagne sa grand-mère au centre d'achats. Dans la file à la caisse, une maman appelle son petit garçon : « *Vincent, Vincent, viens ici !* » Amélie se penche vers sa grand-mère et lui demande : « *Mamie, pourquoi le petit garçon a un nom de chiffres ?* ».

Source : Karole Lamer

LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR

Rédacteur en chef : Jacques Fournier

Révision et mise en page: Anne Falcimaigne

Responsabilité : Comité des communications de l'AQDR

Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.

Numéro de mars 2014

Envoyez vos textes avant le 15 février

À : jacques.talbot-fournier@sympatico.ca

